Demande de versement anticipé ou de mise en gage

Entreprise

N° de contrat*

N° d'assuré(e)*

*Données pouvant être complétées par Allianz Suisse Vie.

1. Personne assurée

Nom

Prénom

Rue, n°

NPA, localité

Date de naissance

N° AVS

Mobile

E-mail

État civil:

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Partenariat enregistré ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf/ve

Nationalité(s)

Lieu d'origine

Disposez-vous actuellement de votre pleine capacité de travail?

☐ Oui

☐ Non, degré d'incapacité de travail: ____ %

En incapacité de travail depuis

Un versement anticipé ou une mise en gage est possible jusqu'à la naissance du droit aux prestations d'invalidité.

2. Conjoint(e) ou partenaire enregistré(e)

Nom

Prénom

Date de naissance

N° AVS

3. Informations relatives à l'objet

☐ Maison individuelle ☐ Propriété par étage

À partir de quand habiterez-vous l'objet/depuis quand habitez-vous l'objet?

Adresse de l'objet

4. Financement d'un logement en propriété réservé à son propre usage

☐ Versement anticipé ☐ Mise en gage

Documents à joindre:

☐ **pour la construction d'un logement en propriété:**
copie du contrat de vente ou extrait actuel du registre foncier (ne datant pas de plus d'un an au moment de la demande), copie du contrat d'entreprise définitif

☐ **pour l'acquisition d'un logement en propriété:**
copie du contrat de vente, si datant de plus d'un an: extrait actuel du registre foncier (ne datant pas de plus d'un an au moment de la demande)

☐ **pour le remboursement de prêts hypothécaires:**
copie du contrat de vente, si datant de plus d'un an: copie de l'extrait actuel du registre foncier, attestation hypothécaire actuelle

☐ **pour l'acquisition de parts sociales:**
attestation du constructeur de logements, règlement de la coopérative de construction de logements, originaux des parts sociales

☐ **pour des rénovations/transformations:**
extrait actuel du registre foncier, contrat d'entreprise définitif, factures définitives des artisans (ne datant pas de plus d'un an au moment de la demande), devis d'artisans ou d'entreprises générales, ou contrats d'entreprises générales. Les justificatifs de paiement de magasins de bricolage ne sont pas acceptés comme preuves.

☐ **pour le transfert sur un nouvel objet:**
copie du contrat de vente/de l'extrait du registre foncier (ancien objet) (ne datant pas de plus d'un an au moment de la demande), copie du contrat de vente après signature

☐ **pour la mise en gage des prestations selon le contrat de mise en gage:**
contrat de mise en gage, avis de mise en gage, extrait actuel du registre foncier ou contrat de vente

Coordonnées de paiement

IBAN et BIC

Titulaire du compte

Nom de la banque

NPA, localité

Date de versement souhaitée (la durée de traitement est d'une dizaine jours ouvrables à compter de la réception de votre demande complète, y compris les documents et la contribution aux frais):

Montant souhaité en CHF

5. Attestation d'affectation

Le/la destinataire soussigné(e) du capital s'engage à affecter le montant comme suit selon les dispositions légales de l'encouragement à la propriété du logement:

☐ crédit à la construction
☐ hypothèque de 1er rang
☐ hypothèque de 2e rang
☐ paiement direct du prix de vente (en totalité ou en partie)
☐ remboursement de prêts hypothécaires (en totalité ou en partie)
☐ transfert sur un nouvel objet

Restrictions

Le/la destinataire soussigné(e) du capital s'engage

- à ne pas transférer le capital sur le compte personnel de la personne assurée ni à le lui verser;
- à ne pas affecter le capital au financement de l'entretien ordinaire du logement en propriété;
- à ne pas affecter le capital au paiement des intérêts sur la dette hypothécaire et analogues.

Lieu et date

Timbre et signature du/de la destinataire du capital
(p. ex. banque, notaire)

6. Remarques importantes

Réduction des prestations
Un versement anticipé ou une mise en gage peut modifier vos prestations LPP à la retraite et peut avoir pour conséquence une lacune de prévoyance, et donc un niveau de vie réduit à la retraite. Pour éviter toute mauvaise surprise, nous vous recommandons de procéder à un check-up de prévoyance gratuit.

Comment pouvons-nous vous contacter?

- ☐ par téléphone
- ☐ par e-mail
- ☐ Je renonce au check-up de prévoyance gratuit.
- ☐ autre:

Délai de blocage de trois ans après rachat
Les prestations qui résultent d'un rachat ne peuvent pas être versées sous la forme d'un capital pendant un délai de blocage de trois ans. En dehors de ces prestations bloquées, un retrait en capital est possible. Cependant, tout retrait effectué dans les trois ans suivant un rachat entraîne l'annulation rétroactive, par l'autorité fiscale, de la déduction fiscale accordée lors du rachat. Cette pratique fiscale s'applique également si le rachat a été effectué dans une autre institution de prévoyance dans le cas de rapports de prévoyance multiples.

Déduction de l'impôt à la source
En cas de versement à l'étranger, un impôt à la source sera prélevé sur le montant souhaité.

7. Protection des données

Vous trouverez des informations sur l'utilisation et les destinataires de vos données ainsi que sur vos droits dans nos dispositions relatives à la protection des données sur allianz.ch/protection-des-donnees.

8. Check-list et signature

Afin que nous puissions traiter votre demande, veuillez nous transmettre ce qui suit:

- ☐ Documents relatifs à la propriété du logement selon le point 4 de la présente demande
- ☐ Si vous êtes célibataire, divorcé(e) ou veuf/ve: copie de l'attestation d'état civil datant de moins de six mois
- ☐ Si vous êtes marié(e): copie d'un document officiel valable, p. ex. passeport ou carte d'identité du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e).
- ☐ Contribution aux frais via le bulletin de versement ci-dessous

Une annotation de restriction du droit d'aliéner est inscrite dans le registre foncier afin de garantir l'obligation de remboursement. Les frais y afférents sont directement facturés à la personne assurée (demandeur/demandeuse) par l'office du registre foncier. La caisse de pensions prélève une contribution administrative appropriée pour couvrir les frais liés au traitement de la requête (exigible dès le dépôt de la présente demande).

- Pour le versement anticipé CHF 500.–
- Pour la mise en gage / le transfert CHF 300.–

Les personnes soussignées déclarent avoir pris connaissance des règles précitées et les approuver. Les personnes soussignées confirment que le bien immobilier est utilisé à leur domicile ou à leur lieu de séjour habituel pour leurs propres besoins (usage personnel). Elles confirment l'exactitude des réponses fournies dans ce formulaire de demande et attestent que les photocopies annexées correspondent aux documents originaux.

Lieu et date

Signature de la personne assurée (demandeur/demandeuse)

Signature du/de la conjoint(e) ou du/de la partenaire enregistré(e)

Créé gratuitement dans le portail QR UBS sous qrbill.ubs.com

A détacher avant le versement

Récépissé

Compte / Payable à
CH79 0023 0230 2820 9901 A
Allianz Suisse Leben
Richtiplatz 1
8304 Wallisellen

Payable par (nom/adresse)

Monnaie **Montant**
CHF

Point de dépôt

Section paiement

Monnaie **Montant**
CHF

Compte / Payable à
CH79 0023 0230 2820 9901 A
Allianz Suisse Leben
Richtiplatz 1
8304 Wallisellen

Informations supplémentaires
7870003009 - CH02010268

Payable par (nom/adresse)